

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

PUBLIÉ LE 09/09/2024

Décision n° 2024-274 du 06/09/2024 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (DESTERE Alexandre)

Le Directeur « « de la Direction Médicale Médicaments 2 (Psychiatrie, neurologie; Antalgie, rhumatologie, anesthésie, médicaments des addictions; Dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie, gastro-entérologie; Maladies Infectieuses et Emergentes; Régulation des flux des stupéfiants et psychotropes) »;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;

Décide

Article 1^{er} : M. DESTERE Alexandre est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 06/09/2024

Dr Philippe Vella Directeur Direction Médicale Médicaments 2